

**Conseil scientifique du Comité de bassin
BREVE de la réunion du mardi 16 mars 2021**

Une formule d'ouverture en visio du CS a été expérimentée : une trentaine de personnes extérieures au CS se sont connectées le matin, une vingtaine l'après-midi. Plusieurs questions aux scientifiques auditionnés ont pu être relayées, mais pas toutes, du fait de l'ordre du jour chargé.

L'ensemble des exposés présentés sont téléchargeables [ICI](#).

Le point de veille scientifique du matin a porté sur l'agriculture, avec en premier lieu une intervention de François PURSEIGLE (sociologue, ENSAT- Sciences Po Paris) sur « les mondes agricoles : entre malaise et dénonciation de l'agri-bashing ». Cet exposé a montré comment des agriculteurs, antérieurement célébrés au niveau national, vivent actuellement un sentiment de dissociation avec la société, dans un contexte de baisse et de vieillissement de la population agricole, d'éclatement entre des formes artisanales, commerciales, entrepreneuriales, de difficultés de transmission et de tertiarisation de l'activité. Les controverses sur des questions comme le rapport à l'animal et à l'environnement entraînent chez une partie des agriculteurs la sensation d'un rôle indéterminé et d'être critiqués par la société. Une agriculture sans chef d'exploitation semble sur le point d'advenir, ce qui pourrait impliquer que les politiques publiques, y compris environnementales, passent par d'autres acteurs.

En deuxième lieu, Aurélie TROUVE (économiste, AgroParisTech), a décrit les travaux sur la future PAC, notamment sous l'angle environnemental. Le calendrier des négociations laisse présager une entrée en vigueur en 2023. Cette PAC sera plus subsidiaire, y compris sur le plan de l'ambition environnementale, qui reposera largement sur des plans stratégiques nationaux. Malgré le [Pacte vert pour l'Europe](#) et la stratégie « [de la Ferme à la fourchette](#) », aucun objectif fort n'est pour l'instant fixé au niveau européen, ce qui risque de se traduire par un nivellement par le bas et une concurrence accrue entre Etats membres, dans un contexte de baisse du budget global. Au niveau des aides du premier pilier, largement dominant et [n'allant globalement pas dans le sens de l'environnement](#), le paiement vert actuel (30% du premier pilier), dont la cour des comptes européenne a montré l'effet peu contraignant, sera remplacé par un ou des « éco-régimes » fixés au niveau national (qui pourraient reposer sur les certifications bio et HVE, malgré les [critiques d'insuffisance soulevées sur ce label](#)). Le second pilier de la PAC devrait peu évoluer et ne sera plus géré par les régions en France, avec une possible compensation par des contrats de transition, à l'étude. Les contrôles et sanctions pourraient être affaiblis au niveau européen.

En conclusion de cette matinée, la situation compliquée des agriculteurs est soulignée : solitude, injonctions paradoxales. Mieux accompagner la transition agroécologique attendue supposerait plus de moyens et de régulation des marchés pour stabiliser leurs revenus.

Les auditions de l'après-midi ont permis de creuser le thème du sol, initié lors de la séance précédente. En premier lieu, Lucas BRUNET (sociologue, Université de Munich) a présenté [un retour d'expériences sur la compensation écologique d'une steppe de la plaine de Crau](#), soulignant notamment à quel point la restauration à l'identique (« absence de perte nette ») s'avère difficile et incertaine, même lorsque le sol est transféré d'un endroit à un autre. Les écologues ne cessent de rencontrer des surprises, face auxquelles ils tentent d'ajuster les opérations de restauration avec plus ou moins de succès. Ces surprises montrent les difficultés à produire un savoir-faire adapté à des besoins de gestion, dont les résultats seraient anticipables et obtenus avec certitude, comme l'exige pourtant la nouvelle loi sur la biodiversité de 2016. Un jeu a été conçu pour simuler la complexité de la mise en œuvre de la compensation écologique et [est disponible en accès libre](#). Un des points discutés est que la compensation sur la base de restauration paraît être moins efficace, après expérience, que la préservation de milieux existants.

Puis, **Thomas CORMIER et Manuel PRUVOST-BOUVATTIER** (urbaniste et ingénieur, Institut Paris Région), ont présenté **un état des lieux et des pratiques en Ile-de-France en matière d'artificialisation/désimperméabilisation des sols**, dans un contexte de révision du SDRIF vers « plus de ZAN (zéro artificialisation nette) et de ZEN (zéro émissions nettes) ». Après avoir pendant des décennies relégué les sols à une fonction support, il s'agit désormais pour les aménageurs et les urbanistes de réduire autant que possible l'artificialisation pour améliorer l'infiltration et les autres fonctions des sols. Cependant, l'espace disponible pour la renaturation ne permet pas de compenser l'artificialisation en cours (y compris cachée au sein de parcelles privées), malgré un ralentissement par rapport aux années 90. Aussi, la connaissance des potentialités de désimperméabilisation et de priorisation des actions est un préalable à toute intervention opérationnelle. C'est pourquoi L'Institut Paris Région travaille à l'amélioration de ses bases existantes, à l'image du Mode d'occupation des sols (Mos+) qui permet depuis 2020 d'appréhender de manière plus fine l'occupation du sol francilien, notamment les gisements intéressants pour la désimperméabilisation. [La base de données Eaubaine](#) contribue aux connaissances sur les opérations de gestion des eaux de pluie. Plusieurs leviers existants permettent d'agir, comme la planification (compensation, protection...), les appels à projet pour trouver des sites à désimperméabiliser, le travail avec les PNR... Il est précisé qu'en Ile de France, le ZAN est un point de mire plus qu'un objectif réalisable, mais que la remise en question de l'urbanisation lié au Grand Paris pourra y contribuer.

En session non publique, un premier point d'information sur les néonicotinoïdes vendus et retrouvés dans les eaux du bassin depuis une dizaine d'années a été présenté par les services de l'agence, montrant notamment que l'on retrouve ces substances, dangereuses pour les écosystèmes et possiblement pour l'homme, dans les cours d'eau (en particulier les sous-bassins de la Seine Francilienne et l'Oise). L'effet des autorisations puis interdictions apparaît également nettement. L'utilisation dérogatoire des néonicotinoïdes sur les betteraves risquant d'impacter fortement le bassin, l'évolution de l'usage et du suivi de ces substances fera l'objet d'un suivi régulier du CS. Alban Thomas a par ailleurs très rapidement présenté le [réseau Obépine](#) (Observatoire Epidémiologique dans les eaux usées), qui permet de suivre la contamination par le SARS-cov2.

La prochaine réunion du CS aura lieu le 6 juillet.